

2025-52

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire
Le Maire de Bernes-sur-Oise

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou aux conseillers municipaux,

Vu les délibérations du conseil municipal du 7 novembre 2024 fixant à six le nombre des adjoints et portant élection d'un 5^{ème} adjoint, Olivier FOUR,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2025 adoptant le montant des indemnités de fonction aux élus dont les conseillers municipaux délégués (dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L 2123-23, L 2123-24 et suivants du CGCT)

Vu l'arrêté municipal du 11 mars 2025 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2025-12 du 11 mars 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : Madame Dorothée OULIÉ, conseillère municipale

Délégation en matière de : vie associative et animations du Village :

- Etude de projets
- Evaluation des actions
- Promotion de la vie associative, du bénévolat et volontariat

ARTICLE 3 : Madame Céline FOURQUAUX, conseillère municipale

Délégation en matière de : culture et tourisme :

- Patrimoine historique
- Promotion touristique

ARTICLE 4 : Madame Virginie COUTINHO, conseillère municipale

Délégation en matière de : parentalité et petite enfance :

- RPE (Relais Petite Enfance)
- LAEP (lieu accueil enfants parents)
- Evènementiel

ARTICLE 5 : Madame Anne-Marie GALLIMARD, conseillère municipale

Délégation en matière de : seniors et politique intergénérationnelle :

- Animations
- Village inclusif

ARTICLE 6 : Monsieur Michel MALINGRE, conseiller municipal

Délégation en matière de : marchés et commerces ambulants :

- Relations avec les commerçants et producteurs
- Animations
- Débits de boissons

ARTICLE 7 : Monsieur Abdoulaye DIATTA, conseiller municipal

Délégation en matière de : recherches de subventions et au développement des activités sportives

- Projets de financements publics nationaux ou européens
- Diagnostic territorial

ARTICLE 8 :

Les présentes délégations sont accordées pour la durée du mandat.

ARTICLE 9 :

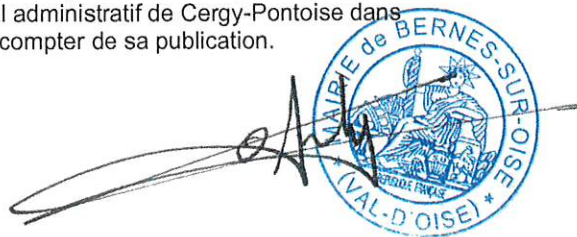
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et une ampliation sera adressée :

- à la Préfecture de Cergy-Pontoise
- au receveur municipal.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 29/4/2025

Le Maire,
Olivier ANTY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Date de diffusion : 02 mai 2025